

T.T St OMER-HELFAUT
TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE
MARDI 31 OCT. Et MERCREDI 1er NOV. 2017
SALLE DES SPORTS D'HELFAUT

PARTICIPATION :

5 Euros par série Adultes

5 Euros par série Jeunes

INSCRIPTIONS :

POUR LE 24 OCTOBRE à

JACQUES LEPLAT 45,RUE DU CORNET 62570-HELFAUT

Tél : 03 21 93 87 38

Por : 06 74 32 11 92

Mail : jacquesleplat@wanadoo.fr

ou **TONY DUSSUTOUR 65,RUE DE THEROUANNE Ap.5 62500 SAINT-OMER**

Tél : 06 37 52 46 11

Mail : ynot62aa@gmail.com

SERIES

: Mardi 31 Octobre 2017

A	32	500 à 699 Pts	13h30
B	32	500 à 899 Pts	14h30
C	32	500 à 1099 Pts	15h30
D	32	Jeunes	16h30
E	32	Vétérans	17h30

Mercredi 01 Novembre 2017

F	32	500 à 799 Pts	8h30
G	32	500 à 1499 Pts	9h30
H	32	500 à 999 Pts	10h30
I	32	500 à 1699 Pts	11h30
J	32	500 à 1199 Pts	12h30
K	32	DAMES	12h00
L	32	500 à Non Numéro	13h30
M	32	OPEN	14h30
N	64	Handicap	15h30

Article 1

Tout joueur ne pourra participer qu'à 3 séries maximales par jour toutes séries confondues .
Les féminines sont autorisées à participer aux séries Messieurs à laquelle leurs points correspond aux séries Messieurs. Les séries handicap est ouverte à tous et se joue en une seule manche de 41 points (on tourne à 20).
L'handicap est de 2 points par différence de 100 pts au classement avec un maximum de 18 pts d'avance.

Article 2

Dès son arrivée, le joueur est prié de se faire pointer à la table officielle muni obligatoirement de sa licence, le scratch sera prononcé après trois appels.

Article 3

Toutes les rencontres se dérouleront au meilleur des cinq manches sur 20 tables et joueront avec des balles Xushaofa ***

Pour chaque série (sauf pour les séries Handicap) poule de 3 ou 4 joueurs (2 qualifiés par poule) puis élimination directe.

Le nombre maximum de joueurs dans les séries sera 60 joueurs sauf pour les séries handicap qui sera au nombre de 128 joueurs

Article 4

Afin de faciliter le déroulement du tournoi, tout joueur perdant est tenu d'arbitrer le match suivant, faute de quoi, il sera rayé des autres séries.

Article 5

La tenue sportive sera exigée et aucun spectateur ne pourra entrer dans l'aire de jeu

Article 6

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol (argent, matériel, vêtements...) et accidents survenus pendant le tournoi.

Article 7

Le fait de s'engager implique à chaque joueur l'application pure et simple du présent règlement. M. Gérard OLIVARES, juge arbitre du tournoi, se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour le bon déroulement du tournoi.

Article 8

La valeur du tournoi sera au minimum de 2000 euros. Les organisateurs se réservent le droit de modifier cette répartition si certaines séries ne comportent un nombre suffisant de participants. Le tirage au sort sera effectué le 29 Octobre 2017 à la salle de tennis de Table Helfaut. Lors du tirage il sera tenu compte des têtes de séries pour les joueurs classés et on évitera les rencontres entre deux joueurs du même club au premier tour.

Article 9

Des vestiaires non surveillés seront à la disposition des joueurs.
Il n'y aura pas d'arrêt le midi. Une buvette avec sandwiches, boissons... sera à la disposition des joueurs et des spectateurs.

Article 10

Aucune inscription ne pourra être prise en compte après la date limite d'inscription sauf s'il reste une possibilité de compléter une poule.
Tout lot non réclamé au bout d'1 mois sera remis en jeu pour le tournoi de l'année prochaine.

